

PRÉFET DE VAUCLUSE

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Avignon, le 15 juillet 2019

<b>Adresse postale</b>	<b>Adresse physique</b>
Services de l'État en Vaucluse	DREAL PACA
DREAL PACA	Unité Départementale de Vaucluse
Unité Départementale	Cité Administrative
de Vaucluse	Bâtiment 1 – Porte A
84 905 AVIGNON cedex 09	Avenue du 7ème Génie
	84 000 AVIGNON

**La directrice régionale**

à

Monsieur le préfet de Vaucluse  
Direction départementale de la protection  
des populations (DDPP)

**Affaire suivie par : Sub3**

84 905 AVIGNON Cedex 9

**Tél. : 04.88.17.89.33 – Fax : 04.88.17.89.48**

**N° S3IC : 64-538-P2**

**Réf. : D-0130-2019-UD84-Chef-UD**

**Objet :** Installations classées pour la protection de l'environnement  
Société Malaucène Industries SNC à Malaucène – déconsignation de sommes

Par lettre du 28 mai 2019 reçue le 12 juillet 2019, Maître Ripert, en qualité de liquidateur judiciaire de la société Malaucène Industries SNC à Malaucène nous a transmis une facture de 11 508 € TTC, de la société GINGER BURGEAP, correspondant aux campagnes d'analyses des eaux souterraines et superficielles réalisées en octobre 2018 et janvier 2019 et à la réalisation du rapport annuel de contrôles pour 2018.

A fin août 2018, les sommes disponibles restant mobilisables, sur le montant initial de la consignation de 870 000 € TTC, s'élevaient à 89 971,83 € TTC.

Nous proposons par la présente à Monsieur le préfet, en application des dispositions de l'article L.171-8 du code de l'environnement, que la somme de 11 508 € TTC, soit restituée à Maître Ripert, représentant la société Malaucène Industries SNC, pour lui permettre le règlement de la facture établie par GINGER BURGEAP.

A fin juillet 2019, les sommes disponibles restant mobilisables, sur le montant initial de la consignation de 870 000 € TTC, s'élèvent donc à 78463,83 € TTC.

Pour la directrice régionale et par délégation,  
Le chef de l'unité départementale de Vaucluse,